

**Clubs bénéficiant de joueur(s) muté(s) supplémentaire(s) (Article 45 du Statut de l'Arbitrage)**

Nom du Club	Joueur	Equipe
C.M. FLOIRAC	2 joueurs mutés supplémentaires	SENIORS 1
FRATERNELLE LANDIRAS	2 joueurs mutés supplémentaires	U15 Challenge à 8*
A.S.U. ST JEAN	2 joueurs mutés supplémentaires	U17R2
BOULIAC F.C.	2 joueurs mutés supplémentaires	SENIORS 1
A.S. SAINT AUBIN DU MEDOC	2 joueurs mutés supplémentaires	SENIORS 1
U.S. ST DENIS DE PILE	1 joueur muté supplémentaire	SENIORS 1
U.S. ST MEDARD DE GUIZIERES PETIT PALAIS ET CORNEMPS	1 joueur muté supplémentaire	SENIORS F 2
E.S. CANEJAN	1 joueur muté supplémentaire	SENIORS 2
AGJA CAUDERAN	1 joueurs muté supplémentaire	U16R2
U.S.J. ST AUGUSTIN C PYRENEES	1 joueurs muté supplémentaire	U16 R2
U.S. COUTRAS	1 joueurs muté supplémentaire	SENIORS 1
STADE PESSACAIS U.C.	1 joueurs muté supplémentaire	U16 R2
F.C. LANDES GIRONDINES	1 joueurs muté supplémentaire	SENIORS 1
F.C. GAURIAGUET PEUJARD	1 joueurs muté supplémentaire	SENIORS 1
A.S. PUGNACAISE	1 joueurs muté supplémentaire	SENIORS 1**
E.S. EYSINAISE	1 joueurs muté supplémentaire	SENIORS 1

\* Si pas de compétition U15 à 8, les mutés supplémentaires seront attribués à l'équipe U15 à 11

\*\* En absence de réponse du club, le muté a été attribué à l'équipe Seniors 1



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL  
*Mutés supplémentaires pour la saison 2025-2026*  
**COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

Clubs bénéficiant de joueur(s) double licence supplémentaire(s) (Article 5.2 Règlements Sportifs du District de la Gironde de Football)

Nom du Club	Joueur	Equipe
CTRE HOSP SP TALENCE	1 joueur double licence supplémentaire	Seniors A
SECURITE SOCIALE	1 joueur double licence supplémentaire	Seniors A